



Convocation en conciliation

Par **momo66**, le **25/11/2010** à **16:23**

Bonjour,
j'ai reçu une convocation en conciliation pour une dette de credit à la consommation. Avant cette étape le dossier était chez un huissier. Le problème c'est que j'étais d'accord pour rembourser petit à petit la dette mais je ne connaissais pas le cabinet d'huissier que je devais contacter car la lettre avait été envoyer chez mes parent et impossible de mettre la main dessus. J'ai donc attendu d'en recevoir une autre pour pouvoir les contacter mais là je reçoit cette convocation au tribunal. Est ce possible de contacter l'huissier afin de stopper cette procedure et de le rembourser?

Par **mimi493**, le **25/11/2010** à **16:25**

La conciliation c'est très bien, ça permettra d'acter par un écrit l'accord du créancier pour l'échéancier. Donc allez-y

Par **momo66**, le **25/11/2010** à **17:35**

Ah d'accord, je vous remercie pour votre réponse.
Au revoir et merci encore.